

CORAT RIVIERA

COMMISSION CONSULTATIVE RÉGIONALE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Instituée en 1987 par les dix municipalités de l'ancien district de Vevey sous la forme d'une commission intercommunale, la CORAT Riviera a pour mission d'étudier les problématiques d'aménagement du territoire qui concernent l'ensemble de la région ou une partie de celle-ci. Il s'agit d'un organisme de réflexion, de concertation et de coordination à caractère consultatif, qui présente des propositions aux municipalités.

La CORAT Riviera est formée des délégués municipaux des dix communes de la Riviera responsables de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, accompagnés des chefs des services des trois villes. Depuis 2011, du fait de l'élaboration du projet d'agglomération transports et urbanisation (PA T/U) Rivelac, les responsables des bureaux techniques des communes de Blonay, du cercle de Corsier (BTI) et de St-Légier-La Chiésaz ont été intégrés à la CORAT. Le directeur de Promove est également invité à la CORAT Plénière depuis 2017.

Pour la législature 2016-2021, MM. Dominique Martin, syndic de Blonay et Alain Grangier, syndic de La Tour-de-Peilz, sont respectivement président et vice-président de la commission.

Selon les objectifs définis par les municipalités et l'importance des dossiers à traiter, la CORAT peut désigner des groupes de travail spécifiques chargés du suivi de ces dossiers. Cas échéant, ces groupes peuvent recourir aux avis et prestations d'un consultant extérieur. Les membres de la CORAT sont régulièrement informés des démarches entreprises par les groupes de travail et de l'avancement des mandats qui leur ont été confiés lors des réunions de la commission plénière.

ACTIVITÉS 2019 DE LA CORAT PLÉNIÈRE

La CORAT plénière s'est réunie à cinq reprises en 2019. Sa principale activité a porté sur le suivi du mandat d'étude concernant la problématique des parkings d'échange (P+R), confié au bureau team+.

Au surplus, la commission favorise les échanges autour des projets et questionnements des communes, ainsi que des points d'information réguliers sur les dossiers en cours pilotés dans d'autres cadres, tels que « l'agglomération Rivelac » et le « système de gestion des zones d'activités » (SGZA).

Les principaux éléments des points susmentionnés sont présentés ci-après de manière synthétique.

Mandat d'étude P+R Riviera - Enquête origines-destinations

Il est rappelé que ce mandat a démarré en automne 2018 (cf. rapport d'activités 2018), en collaboration avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), qui a participé à son financement à hauteur de 30%, mais aussi au suivi de l'étude en assistant aux séances politiques (CORAT plénière) et techniques (Groupe de travail ad hoc).

Le financement de l'étude par les communes de la Riviera a été assuré par le biais de la CIEHL, s'agissant d'un mandant s'inscrivant à la suite du projet d'agglomération transports et urbanisation de 2011.

L'avancement de l'étude a été présenté lors des séances de la CORAT plénière de février, avril, septembre et novembre 2019. Au surplus, le GT technique s'est réuni à 5 reprises en 2019, composé de représentants de la DGMR, du bureau team+ et du SAI. Plusieurs compléments d'étude ont été demandés par le Canton qui n'étaient pas prévus, en particulier sur des aspects de diagnostic.

La méthodologie développée par le mandataire s'est inscrite dans la stratégie cantonale en matière de parkings d'échange ; certaines propositions résultant du diagnostic établi, ont été adaptées aux particularités de la Riviera, en s'écartant parfois de la « doctrine cantonale ».

Pour l'essentiel, la stratégie cantonale vise avant tout à favoriser l'usage des transports publics au plus proche du domicile des pendulaires, et de n'implanter un parking d'échange qu'en dernier recours. Ceci pose au fond la question du périmètre d'intervention, dans la mesure où l'origine des pendulaires se situe majoritairement hors Riviera et hors canton (Canton de Fribourg / Chablais VD-VS / France) ; par conséquent, en dehors du périmètre d'intervention de la région.

Le plan d'actions proposé dans le cadre de l'étude recherche un « compromis » entre la « vision idéale » de la DGMR et la réalité de la Riviera (encombrement des villes), ce qui crée des points de divergence entre Canton et CORAT. Le principal point de divergence porte sur l'entrée de l'agglomération et le statut du P+R d'Hauteville, que la CORAT a la volonté de maintenir.

A ce stade, le bureau team+ a finalisé les réflexions dans le cadre du mandat octroyé. Le rapport de synthèse de l'étude a donc été transmis aux municipalités fin 2019. Par ailleurs, la DGMR souhaite traiter la question des P+Rails avec les CFF et les sociétés de TP de la Riviera, avant de se prononcer officiellement sur le rapport.

Ceci reporte la clôture du mandat d'étude en 2020. Dans cette optique, un montant de Fr. 50'000.- a été porté au budget 2020 de la CIEHL. Ledit budget a été adopté par les dix Conseils communaux fin 2019.

Projets à incidence régionale - Informations

La CORAT permet aux communes de s'informer mutuellement de leurs projets importants qui peuvent impacter la région et/ou des communes voisines. Un « tour de table » est instauré à chaque séance de la CORAT plénière dans ce but. Les principaux éléments évoqués lors de ces échanges ont été les suivants :

- la révision des PGA communaux en cours dans plusieurs communes, en particulier les problématiques de dézonage / zones réservées / indices d'utilisation du sol en périmètre compact d'agglomération (densification) / etc. ;
- l'état d'avancement du site stratégique de La Veyre-Fenil, en particulier les projets d'extension de Merck, du parc d'activités sur le site de La Veyre-Derrey et de densification de la zone du Rio Gredon (suite du chantier URB7 du PA T/U Rivelac de 2011);
- projets en cours importants : par ex. quartiers de logements / aménagement des rives du lac à La Tour-de-Peilz / Téléski de La Châ / etc.
- réflexions et projets communaux sur les problématiques de mobilité : par ex. plan directeur de Vevey / projets de requalification de la RC 780a (suite au schéma directeur d'aménagement de la RC 780a).

Bien souvent, ces échanges font ressortir les principales difficultés rencontrées par les communes et leur similitude. Ils permettent notamment de partager conseils et pratiques.

OBJETS CANTONAUX - INFORMATION À LA CORAT PLÉNIÈRE

Les objets cantonaux évoqués ci-après ont fait l'objet d'une information dans le cadre de la CORAT, sachant que leur pilotage est effectué dans le cadre de l'agglomération Rivelac et leur suivi dans le cadre de la Conférence des syndicats de la Riviera. Ils sont résumés ci-après.

Agglomération Rivelac

En 2019, le Bureau du Comité de pilotage (COFIL) et le COFIL se sont essentiellement consacrés à définir les objectifs et les modalités de travail de l'agglomération.

En l'occurrence, dans un premier temps, l'objectif est d'établir un plan directeur intercommunal (PDI) pour la partie vaudoise de l'agglomération, planification obligatoire selon l'art. 20 LATC. Le PDI vaudois sera coordonné avec le plan directeur régional des communes fribourgeoises faisant partie de l'agglomération. Dans un second temps, le but est de déposer un projet d'agglomération de 5^{ème} génération (PA5) auprès de la Confédération en 2025.

Le COFIL a également validé une convention fixant les modalités de partenariat entre les deux cantons concernés (Vaud et Fribourg) et les 19 exécutifs du périmètre de l'agglomération Rivelac (10 Riviera / 4 Haut-Lac / 5 Veveysse fribourgeoise). Dite convention a été signée par tous les partenaires susmentionnés fin 2019.

Système de gestion des zones d'activités (SGZA)

La mise en place d'un SGZA a également été au centre des préoccupations des communes en 2019, du fait qu'il est obligatoire et que le développement des sites stratégiques en dépend. Une des difficultés a porté sur la définition du périmètre de travail, sachant que les périmètres des régions économiques et de l'agglomération ne coïncident pas.

Cette problématique a fait l'objet de nombreuses séances et échanges de courriers entre les instances concernées (Canton / communes / régions économiques / agglomération). La convention mentionnée au chapitre précédent prévoit de traiter la question urgente du SGZA dans le cadre de l'agglomération Rivelac.

AUTRE DOSSIER SUIVI DANS LE CADRE DE LA CORAT

Bus du Petit Prince

Pour rappel, le déficit d'exploitation du Bus du Petit Prince fait l'objet d'une clé de répartition entre les 16 communes concernées (10 Riviera / Villeneuve / 5 Veveysse Fribourgeoise). Les modalités d'exploitation ont évolué régulièrement, le nombre de courses étant de 10 par soirée depuis 2015.

Comparativement à l'année 2018, constat d'une très légère baisse du nombre de voyageurs en 2019 (- 4%), due à la gratuité des services du bus durant la période de la Fête des Vignerons (voyageurs non comptabilisés). Le déficit d'exploitation à prendre en charge par les 16 communes concernées a lui aussi diminué par rapport à 2018, de l'ordre de 10%, pour la même raison (prestations financées par l'organisateur de l'évènement).

LEXIQUE D'APPUI

CIEHL	Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman
COFIL	Comité de pilotage
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (Riviera)
CFF	Chemins de fers fédéraux
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes (Canton)
GT	Groupe de travail
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
PA	Projet d'agglomération
PA T/U	Projet d'agglomération transports et urbanisation
PDI	Plan directeur intercommunal
PGA	Plan général d'affectation
P+R	Park & Ride (parking d'échange)
P+Rails	Park & Rails (parking d'échange gare ferroviaire)
RC	Route cantonale
TP	Transports publics
URB	Chantier d'urbanisation du PA T/U Rivelac
VMCV S.A.	Société anonyme de transports publics Vevey - Montreux - Chillon - Villeneuve